

ACTUALITÉS

Fête de l'école

Les élèves de maternelle et d'élémentaire ont régalé les spectateurs d'une belle prestation suivie du pot offert par la mairie et d'un moment convivial géré par l'association des parents d'élèves.



CMJ

Le CMJ s'est réuni pour finaliser le projet de nouvelle aire de jeux à l'ancien stade. Les jeunes élus proposent et réfléchissent suivant un cahier des charges précis et se confrontent au budget.



CARNET ROSE



Léo
Canigiani

Andréa
Di Rosa Merino

Hugo
Grosjean

Hailey
Cornelles

Liam
Paquin

Directeur de la publication : Sylvain Weil, Valentine Gabel
Ont également participé à l'élaboration de cette édition, les adjoints et les conseillers municipaux
Conception éditoriale et graphique : AK Graphisme & illustration

AGENDA



Dates à retenir

- > 25.08 - Animation avec Thomas SILVER
Juste après le marché
- > 2.09 - Journée des Associations
Elle se clôturera avec une guinguette Boukrave !
- > 30.09 - Fête de la Saint Léger
- > 7 & 8.10 - Festival Anthé'Atre

INFOS PRATIQUES



Mairie :
Lundi et mercredi
8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h
-
Mardi
8h30 à 12h30 / 14h à 16h
-
Jeudi
8h30 à 12h30 / 14h à 18h

Le secrétariat est joignable par téléphone
au 03 87 77 91 27 ou par mail : contact@mairie-vigy.fr

MARIAGES

CARQUET Myriam et SAADALI Mohamed
THIEL Catherine et JAMINET Pascale
CHAMBON Carole et MICHEL Philippe
LEONARD Aude et BALTAZAR Hilaire
LINKE Gertrude et ZWICK Raymond



UNE PENSÉE POUR

LOUIS Madeleine
BOUTINAUD Marie
MEYER Jacques
CHANTY Marie
MARIA Josette
EISENHAUER Léon
LOEW Gilberte
MARCUS Blandine
GILLET Yvon

qui nous ont quittés



VIGY HESSANGE

le mag

N°12 Juillet 2023

Chères habitantes, chers habitants,

Le début de la belle saison a commencé sur les chapeaux de roues avec des événements, qui se sont succédés sur notre commune, tous plus grandioses les uns que les autres. J'espère que vous avez pu pleinement en profiter.

D'un point de vue administratif, quelques citoyens ont répondu à l'enquête relative à un projet de territoire diligentée par la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP). Je remercie la centaine de personnes qui a fait cette démarche. L'exercice était difficile car force est de constater que nous ne pouvons pas considérer la CCHCPP comme un territoire et encore moins la définir comme une communauté. J'ai eu un échange qui reflète bien cette situation : un habitant m'a demandé « pourquoi il recevait le magazine « Vies Communes » ? ». Effectivement cette communication est axée sur le Pays de Pange, on peut penser à juste titre qu'il existe une erreur de distribution.

Les réformes territoriales n'ont pas tenu compte de la réalité des échanges naturels et si la représentativité politique ne s'effectuait pas au bon moment dans les bonnes proportions, les risques d'abandon étaient importants pour les bourgs-centre tel que le nôtre. La faiblesse des actions de cette collectivité sur la commune et les inégalités de traitement sont aujourd'hui des conséquences irréversibles. Il n'est pas question de revenir sur le passé, mais il n'est pas question non plus de laisser place à la fatalité.

Nous devons revenir au naturel. La majorité des échanges et des interactions que nous avons se font à l'ouest de Vigy sur le territoire de la communauté de communes de Rives de Moselle. C'est grâce à cette collectivité que nous avons la voie verte qui rejoint Antilly et le réseau cyclable de Rives de Moselle. Nos échanges se font aussi vers Metz et le Luxembourg, il est donc préférable d'appartenir à une collectivité qui a ces mêmes flux et qui les incorporent dans sa politique de service aux citoyens. Il faut aujourd'hui essayer de rectifier cette situation et d'engager les démarches pour intégrer notre véritable territoire.

Pour conclure, je profite de ces quelques lignes pour saluer l'Atelier des Pains et son patron Alexis Molle qui a malheureusement dû baisser le rideau de sa boulangerie face à des coûts d'électricité exorbitants. Alexis s'est battu pour son commerce et ses salariés. Je le remercie pour ces années de service et pour son investissement sur la commune. Souhaitons-lui bon courage pour la suite.

Sylvain WEIL

ÉDITO

ASSOCIATIONS

- Ça bouge à Vigy-Hessange

COMMISSIONS

- Modification du Plan Local d'Urbanisme
- Requalification de la rue Saint-Léger

DIVERS

- Actualités
- Carnet rose
- Agenda
- Infos pratiques
- Mariages
- Décès



ASSOCIATIONS 2

ÇA BOUGE À VIGY-HESSANGE

L'année se termine et nous tenons à remercier l'ensemble des associations ayant œuvré depuis septembre. Nous vous souhaitons de passer de bonnes vacances !



MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La procédure visant à modifier notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) vient de se terminer. L'objet de cette modification est multiple : autoriser la fonction d'habitat au droit des terrains communaux allée du Pré Pignard - rue du Stade.

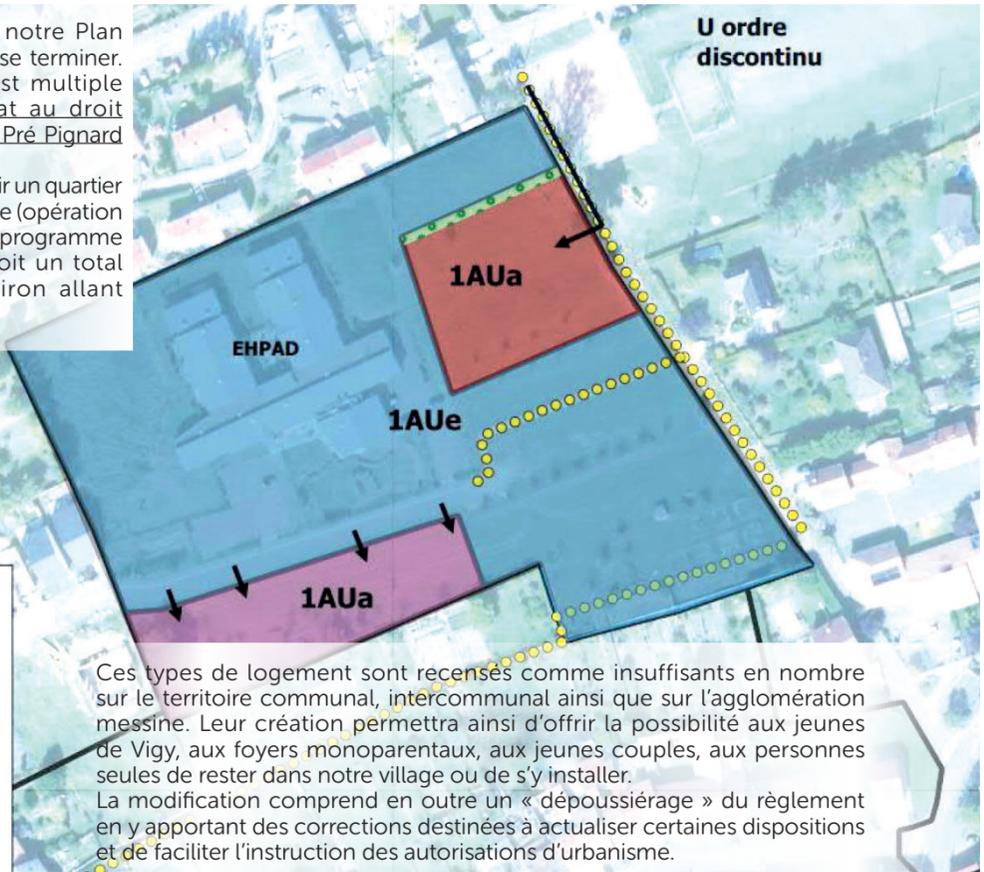
Cette évolution permettra d'accueillir un quartier senior de 10 maisonnettes en bande (opération Moselis) face à l'EHPAD ainsi qu'un programme de petits logements collectifs soit un total de 12 à 16 appartements environ allant du studio au T4.

U ordre discontinu

U ordre discontinu

- Zonage
- Zone réservée aux équipements collectifs
- Densité minimale de 32 logements à l'hectare
- Habitat (logements collectifs)
- Habitat (logement adaptés)
- Aménagement paysager
- Liaison douce
- Principe d'accès à la zone 1AUa

échelle 1 : 1500



Ces types de logement sont recensés comme insuffisants en nombre sur le territoire communal, intercommunal ainsi que sur l'agglomération messine. Leur création permettra ainsi d'offrir la possibilité aux jeunes de Vigy, aux foyers monoparentaux, aux jeunes couples, aux personnes seules de rester dans notre village ou de s'y installer. La modification comprend en outre un « dépoussiérage » du règlement en y apportant des corrections destinées à actualiser certaines dispositions et de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme.

REQUALIFICATION DE LA RUE SAINT-LÉGER

Au cœur du village de Vigy, la rue Saint-Léger vient d'être rénovée. L'état fortement dégradé des trottoirs, de la voie, le manque de sécurité des piétons ainsi que l'absence de végétalisation a incité la municipalité à engager la **requalification de cette rue ancienne bordant l'église**.

La largeur carrossable de cette petite rue en sens unique a été réduite et un stop pour les véhicules montants marque le carrefour avec la rue du Presbytère. **La circulation et les vitesses sont ainsi mieux maîtrisées** et offrent des espaces de stationnement mieux identifiés.

Les principes d'aménagement permettent à la rue de s'inscrire en harmonie avec les rues avoisinantes en **marquant les accès privés par des pavés en béton coloré** (rue du Val de Metz) ou en supprimant la bordure trottoir (rue de l'Abbé Lesprand, rue de l'Abbé Cazin).

La qualité du paysage de la rue évoluera également grâce à la **végétalisation des pieds de façade de l'église**, à la **création de massifs** en partie médiane et à la pose de 2 bacs plantés d'arbustes répartis en partie basse et en partie haute de la rue.

P3 COMMISSIONS

